

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le lundi onzième jour du mois de juillet 2011, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire :	Monsieur	Philippe Dionne
Les conseillères et les conseillers :	Mesdames	Johanne Charron Julie Grenier Nancy St-Pierre
	Messieurs	Stéphane Proulx Robert Levesque Serge Boucher

formant quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite la bienvenue aux élus (es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 131-07-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant le point intitulé *Affaires nouvelles* ouvert.

Résolution 132-07-2011

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 soit accepté en sa forme et teneur.

Résolution 133-07-2011

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le bordereau numéro 06-2011 des comptes à payer soit accepté au montant de 26 153,54 \$.

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 06-2011 des comptes payés au montant de 15 103,36 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION

Résolution 134-07-2011

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, en date de juin 2011, au sujet du congrès annuel;

- CONSIDÉRANT QUE** cette année, le thème du congrès est *des élus à l'œuvre*;
- CONSIDÉRANT QUE** cet événement se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011, à Québec;
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le maire à s'inscrire et à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011, à Québec.
- Les dépenses de ce congrès soient défrayées par la municipalité.

Résolution 135-07-2011

PROGRAMME DESJARDINS – JEUNES AU TRAVAIL

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a été acceptée au Programme Desjardins – Jeunes au travail;
- CONSIDÉRANT QUE** ce programme est d'établir un partenariat entre la Caisse populaire Desjardins, les entreprises du milieu ainsi que la communauté afin de créer des emplois de type *stage* d'une durée approximative de 180 heures pour les jeunes;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi, le poste intitulé *Préposé (e) à l'accueil et au développement municipal* a été affiché;
- CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour jeunesse-emploi a reçu des curriculum vitae pour le poste;
- CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été effectuées en juin dernier;
- CONSIDÉRANT QU'** après analyse et performance de chacune des entrevues, le comité de sélection

suggère l'engagement de madame Émilie St-Pierre Plourde.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix entérine :

A-

Que madame Émilie St-Pierre Plourde soit engagée au poste de *Préposée à l'accueil et au développement municipal* selon les conditions établies par le Programme Desjardins – Jeunes au travail;

B-

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le suivi du programme et à signer tous les documents à cet effet.

Résolution 136-07-2011

POSTE D'ADJOINT (E) ADMINISTRATIF (VE)

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a affiché un poste d'adjoint (e) administratif (ve), à temps partiel, en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu des curriculum vitae pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ont étudié chacune des candidatures;

CONSIDÉRANT QUE

des entrevues ont été effectuées à la fin de mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'

après analyse et performance de chacune des entrevues, le comité de sélection suggère l'engagement de madame Nathalie Allaire.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A-** Que madame Nathalie Allaire soit engagée pour une période probatoire de six (6) mois, à compter de la semaine du 22 août 2011, au poste d'adjointe administrative, à temps partiel;
- B-** Que cette employée soit engagée selon les conditions salariales établies par la Municipalité pour ce poste;
- C-** Qu'après la période probatoire, une évaluation soit faite. Si la Municipalité ainsi que l'employée sont satisfaites un nouveau contrat de travail soit signé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

NOTE

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE – AIDE FINANCIÈRE

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'elle a reçu une correspondance du député de Rivière-du-Loup, en date du 7 juin 2011, au sujet d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipements du service incendie municipal.

Celui-ci a le plaisir d'octroyer un montant de 300 \$ par le biais de son budget discrétionnaire 2011-2012 du programme *Soutien à l'action bénévole*. Cette aide doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Un suivi sera effectué avec le chef pompier pour cette aide financière.

RÉSEAU ROUTIER

Résolution 137-07-2011

SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE CHEMIN DENONVILLE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu le contrat numéro # 6508-11-4520 pour le déneigement et le déglacage du chemin Denonville sur une longueur de 5,43 km;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec offre d'exécuter le contrat au montant de 29 392,14 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix autorise et mandate monsieur Philippe Dionne, maire, et /ou madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le contrat numéro # 6508-11-4520 avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement et le déglacage du chemin Denonville sur une longueur de 5,43 km.

NOTE

SUIVI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, mentionne aux élus (es) de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'à la suite des changements relatifs à la signalisation lumineuse des camions de déneigement et certains de leurs

accessoires, le ministère des Transports est disposé à participer financièrement à l'installation des nouveaux équipements exigés, sur présentation des factures d'achat et de pose jusqu'à un montant maximum de 1 500 \$ en sus du montant initial du marché. Il va de même pour les exigences supplémentaires de la signalisation de la niveleuse et de certains équipements, et ce, pour un montant n'excédant pas 2 500 \$ ainsi qu'un montant de 1 000 \$ pour le gyrophare et la flèche de signalisation requis pour la souffleuse.

La Municipalité de Saint-Modeste offre la possibilité de se regrouper pour l'achat des équipements exigés par le ministère des Transports. Un suivi sera donné à ce dossier.

Résolution 138-07-2011

ACQUISITION DU SOUFFLEUR VOHL 1979 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a déposé une soumission pour le souffleur VOHL 1979 de la Municipalité de L'Isle-Verte;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a accepté l'offre de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix au montant de 9 379,45 \$ taxes incluses.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que le souffleur VOHL 1979 de la Municipalité de L'Isle-Verte soit acquis au montant de 9 379,45 \$ taxes incluses;

B- Que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit mandaté à effectuer les transactions à la Société de l'Assurance Automobile du Québec et à signer les documents à cet effet;

C- Que cette dépense soit affectée au surplus accumulé.

Résolution 139-07-2011

**CESSION DU SOUFFLEUR VOHL 1966 –
ACCEPTATION D’UNE OFFRE**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire se départir du souffleur VOHL 1966;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de 2 000 \$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT QUE** le chef d’équipe des travaux municipaux a évalué la vente du souffleur pour les pièces pour une somme de 1 800 \$ moins 800 \$ pour le temps accordé pour la préparation;
- CONSIDÉRANT QUE** l’offre de monsieur Marcel Gagnon de Saint-Jean-de-Dieu est la plus avantageuse pour la municipalité.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par madame Julie Grenier, et adopté à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :
- A-** Que l’offre de monsieur Marcel Gagnon de Saint-Jean-de-Dieu soit acceptée au montant de 2 000 \$ plus taxes;
 - B-** Que le souffleur VOHL 1966 soit acquis par monsieur Gagnon tel que vu et sans aucune garantie;
 - C-** Que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit mandaté à effectuer les transactions à la Société de l’Assurance Automobile du Québec et à signer les documents à cet effet.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Résolution 140.1-07-2011

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PRIORITÉS DES TRAVAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une confirmation du député de Rivière-du-Loup pour l'obtention d'une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est répartie sur trois ans :

- 2011 : 8 000 \$;
- 2012 : 8 000 \$;
- 2013 : 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux d'amélioration, d'élargissement, de soulèvement et de rechargement à la route du rang A et du chemin du quatrième rang Est de Saint-Paul-de-la-Croix.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix ordonne comme priorité, dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal, pour l'exercice financier 2011-2012, les travaux d'amélioration, d'élargissement, de soulèvement et de rechargement à la route du rang A et du chemin du quatrième rang Est de Saint-Paul-de-la-Croix.

DÉCRET DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION, D'ÉLARGISSEMENT, DE SOULÈVEMENT ET DE RECHARGEMENT À LA ROUTE DU RANG A ET DU CHEMIN DU QUATRIÈME RANG EST DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une confirmation du député de Rivière-du-Loup pour l'obtention d'une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est répartie sur trois ans :

- 2011 : 8 000 \$;
- 2012 : 8 000 \$;
- 2013 : 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer des travaux d'amélioration, d'élargissement, de soulèvement et de rechargement à la route du rang A et du chemin du quatrième rang Est de Saint-Paul-de-la-Croix.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que des travaux d'amélioration, d'élargissement, de soulèvement et de rechargement soient effectués à la route du rang A et du chemin du quatrième rang 4 Est de Saint-Paul-de-la-Croix pour une somme approximative de 13 000 \$;

B- Que cette dépense soit répartie de la façon suivante :

- Qu'une somme de 8 000 \$ soit affectée au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- Qu'un montant approximatif de 5 000 \$ soit affecté du fonds sur les redevances d'exploitation des carrières et sablières;

C- Que le maire et le chef d'équipe des travaux municipaux soient mandatés pour la réalisation et le suivi desdits travaux;

D- Que lesdits travaux soient terminés au plus tard le 15 octobre prochain.

NOTE

PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu des correspondances concernant l'acceptation de la programmation de travaux soumis dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Résolution 141-07-2011

RÉPARATION DE L'AILE DROITE ARRIÈRE DU CAMION DE SERVICE GMC

CONSIDÉRANT QUE l'aile droite arrière du camion de service GMC est brisée;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe des travaux municipaux a demandé des estimations à différents fournisseurs pour la réparation;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Tithon Débosselage enr. de Saint-Clément est de réparer l'aile droite arrière comprenant l'ouvrage, le matériel et la peinture pour un montant de 1 162,04 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE

celle de Carrossier Procolor Rivière-du-Loup Est de Rivière-du-Loup est de changer l'aile droite arrière comprenant l'ouvrage, le matériel et la peinture pour un montant de 2 345,19 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE

les élus (es) municipaux ont pris connaissance des estimations et sont d'avis de réparer l'aile. Le camion a déjà deux ans.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte l'offre de service de Tithon Débosselage enr. de Saint-Clément pour réparer l'aile droite arrière incluant l'ouvrage, le matériel et la peinture pour un montant de 1 162,04 \$ taxes incluses;

Résolution 142-07-2011

PÉRIODE DE VACANCES DU CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le chef d'équipe des travaux municipaux à prendre deux semaines de vacances du 8 au 20 août 2011 inclusivement.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution 143-07-2011

SUIVI DE LA VISITE DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de la direction des infrastructures – Québec du ministère

des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 31 mai 2011, au sujet de la visite des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE

le 18 mai dernier, le technicien de la direction des infrastructures – Québec du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a effectué une visite des ouvrages d'assainissement des eaux usées en compagnie d'un représentant des Entreprises Camille Ouellet et Fils inc. mandaté pour opérer les ouvrages d'assainissement et le maire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

cette visite des infrastructures d'eau vise à promouvoir, auprès de la municipalité, les actions requises pour favoriser leur pérennité. Elle permet également de faire bénéficier d'un soutien technique par les renseignements que le Ministère fournit aux exploitants afin de tirer une meilleure performance de leurs équipements;

CONSIDÉRANT QUE

lors de cette visite, des observations ont été relevées et des recommandations ont été émises afin de maintenir un suivi d'exploitation représentatif, de minimiser les impacts environnementaux et d'assurer la pérennité des ouvrages d'assainissement.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de donner un suivi aux recommandations émises par le technicien de la direction des infrastructures – Québec du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, lors de la visite du 18 mai dernier.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

NOTE

SUIVI DU COMITÉ DE REVITALISATION ET DE RELANCE DU MILIEU PAULOIS

Monsieur Philippe Dionne, maire, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix du suivi du comité de revitalisation et de relance du milieu paulois.

L'activité *Pleins feux sur Saint-Paul-de-la-Croix* se tiendra le samedi 23 juillet prochain. Diverses publicités paraîtront pour inviter les gens à s'installer chez nous. Le dévoilement de la politique d'accueil des nouveaux arrivants s'effectuera le 23 juillet 2011, à 11 h 30, sous le chapiteau installé au terrain des Loisirs.

Résolution 144-07-2011

AIDE FINANCIÈRE POUR LA JOURNÉE *PLEINS FEUX SUR SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX*

CONSIDÉRANT QUE la journée du 23 juillet 2011 arrive à grand pas pour l'activité *Pleins feux sur Saint-Paul-de-la-Croix*;

CONSIDÉRANT QUE le plan de relance et de revitalisation du milieu paulois a été adopté avec un budget de 1 500 \$ pour la participation de la municipalité à cette activité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise de verser un montant de 1 500 \$ à la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix pour l'activité *Pleins feux sur Saint-Paul-de-la-Croix*, le samedi 23 juillet 2011.

NOTE

SUIVI DE L'AVIS JURIDIQUE POUR LE PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE ET DE REVITALISATION DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de Dubé Dion, Avocats, en date du 28 juin 2011, au sujet d'un avis juridique pour le plan de relance économique et de revitalisation du milieu paulois.

L'avis juridique mentionne que les articles 90 et 91 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) reconnaissent aux municipalités un pouvoir général d'aide dans les domaines où elles exercent des compétences, tels la culture, les loisirs, les activités communautaires et parcs, le développement économique local, la production d'énergie, l'environnement, la salubrité, la sécurité et les transports ainsi que d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population.

En conséquence, une municipalité peut participer financièrement à ce que des activités de formation ou des journées d'information générale puissent avoir lieu.

De même, une municipalité peut contribuer financièrement à des études de faisabilité visant la mise en place de projets tels que l'utilisation de la biomasse pour le chauffage d'édifices publics, la multifonctionnalité de l'agriculture et le logement social.

En conséquence, le service légal est d'avis que la Municipalité a le pouvoir de participer financièrement dans les mesures déterminées aux volets 2 et 3 du plan de relance et de revitalisation du milieu paulois. Ce plan est sous la juridiction de la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix.

Résolution 145-07-2011

**SITE WEB MUNICIPAL –
www.municipalite.saint-paul-de-la-croix.qc.ca**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix travaille pour la refonte de son site web;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à monsieur Django Blais, analyste programmeur de Conception Oznog co Multimédia.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que la signature du contrat avec Conception Oznog co Multimédia soit entérinée pour la refonte du site web municipal;

B- Qu'un montant de 3 000 \$ soit versé à Conception Oznog co Multimédia pour la conception du site Internet municipal et la formation Neural 3;

C- Qu'un montant de 50 \$ soit versé à Conception Oznog co Multimédia pour le nom du domaine (www.municipalite.saint-paul-de-la-croix.qc.ca) pour une période de 2 ans, expiration le 6 juin 2013;

D- Que le site web municipal soit en ligne depuis le 29 juin 2011.

Résolution 146-07-2011

SERVICE PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE POUR DÉTRUIRE OU ÉLIMINER LE PREMIER SITE WEB MUNICIPAL HÉBERGÉ SUR TRIPOD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a créé un premier site web en collaboration avec la SADC;

CONSIDÉRANT QUE ce site est hébergé sur Tripod;

CONSIDÉRANT QUE	plusieurs informations sont erronées et difficiles d'accès pour les corriger;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a un nouveau site Internet.
CONSIDÉRANT QUE	les élus (es) du Conseil municipal souhaitent que l'hébergement du premier site web soit détruit ou éliminé.
POUR CES MOTIFS,	il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise qu'un mandat soit donné à un fournisseur pour éliminer le premier site web municipal hébergé sur Tripod. Ce travail est exécuté jusqu'à concurrence de 200 \$.

NOTE

PROJET DE VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'elle a reçu une correspondance du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup, en date du 22 juin 2011, au sujet du projet de vision stratégique de la MRC de Rivière-du-Loup.

Ce projet de vision stratégique de la MRC de Rivière-du-Loup veut se donner 20 ans pour renforcer l'harmonie entre le développement économique, la mise en valeur de l'environnement naturel et la préservation d'un milieu de vie de qualité pour les gens d'ici et d'ailleurs. Pour le développement de son territoire, la MRC nourrit sa stratégie de créativité et d'innovation par des actions structurantes et diversifiées.

Ce projet de vision s'inspire des valeurs qui la distinguent et qui sont partagées par sa population :

- La qualité de vie;
- La famille;
- Le dynamisme;
- L'innovation;
- L'ouverture d'esprit.

Enfin, la MRC de Rivière-du-loup est riche de chacune de ses collectivités et de la solidarité qui les unit. Pôle important du Bas-Saint-Laurent, la Ville de Rivière-du-Loup et son agglomération offrent principalement des emplois industriels et commerciaux, de nombreux de services, une ambiance urbaine et des milieux naturels qu'elle a su protéger. Les municipalités rurales mettent en valeur les espaces naturels et les lieux de villégiature, les activités forestières et les exploitations agricoles, dans une approche de développement durable. Certaines se distinguent par une vocation industrielle plus marquée.

Les communautés de la MRC sont conscientes de ces interdépendances. Elles font preuve de concertation, de solidarité, d'ouverture d'esprit et partagent leurs richesses. L'organisation municipale de la MRC reflète la volonté de partage et le souci d'efficacité des communautés. Celles-ci poursuivent la même vision, afin de demeurer un territoire agréable, viable, équitable et prospère pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Des assemblées publiques de consultation sont prévues dans la ville de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, Sain-Antonin, Saint-Épiphane et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Des avis publics seront publiés à cet effet.

NOTE

FORUM SOCIAL BAS-LAURENTIEN

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'elle a reçu une correspondance du coordonnateur pour le Forum social bas-laurentien, en date du 22 juin 2011, au sujet du dévoilement de la programmation et de l'inscription au Forum.

Une discussion est amorcée. Un suivi sera donné ultérieurement pour ce dossier.

Résolution 147-07-2011

GALA RECONNAISSANCE *COUP DE CŒUR* BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de la présidente du Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-

Laurent, en date du 28 juin 2011, au sujet de la quatrième édition du Gala reconnaissance *Coup de cœur* Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE

ce gala se tiendra le samedi 1^{er} octobre 2011, à 19 h 30, à l'école Paul-Hubert de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE

tout comme aux éditions précédentes, en plus de souligner, dans le cadre des Mentions Jean-Marc-Paquet, les producteurs, productrices et entreprises agricoles qui se sont distingués de diverses façons aux cours de la dernière année, différents hommages et reconnaissances seront décernés ainsi que divers prix dans les catégories suivantes :

- Mérite de la relève agricole;
- Famille agricole;
- Personnalité agricole pour son implication sociale;
- Relève féminine de l'année;
- Agriculture de l'année;
- Agricultrice retraitée;

CONSIDÉRANT QU'

une de nos citoyennes, dont l'organisme doit se taire le nom pour le moment, recevra une de ces reconnaissances;

CONSIDÉRANT QUE

cette activité vise à :

- Promouvoir les modèles féminins d'implication agricole régionaux;
- Promouvoir et encourager l'implication des jeunes de la relève agricole dans le milieu, en la récompensant;
- Faire connaître l'importance de la dimension sociale et humaine de l'agriculture;
- Valoriser la profession agricole;
- Reconnaître le travail effectué;
- Reconnaître l'importance de la famille dans la réussite de l'entreprise, à travers les générations;

CONSIDÉRANT QUE

l'agriculture représente un secteur économique important pour la région. Les entreprises agricoles, de par leur implication et leur dynamisme, contribuent au développement de ce secteur d'activité au Bas-Saint-Laurent.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Johanne Charron, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise l'achat de deux billets à 30 \$ / l'unité pour le Gala reconnaissance *Coup de cœur* Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le samedi 1^{er} octobre 2011, à 19 h 30, à l'école Paul-Hubert de Rimouski.

LOISIRS ET CULTURE

NOTE

SUIVI DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PLANCHER DE LA SALLE PAROISSIALE

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'elle a reçu une correspondance du cabinet de la ministre déléguée aux Services sociaux du gouvernement du Québec, en date du 14 juin 2011, au sujet d'une aide financière pour le plancher de la salle paroissiale.

Bien que ce ministère soit sensible à la requête de la municipalité, c'est à regret qu'il doit nous informer qu'il ne peut acquiescer à cette dernière.

Le dossier est reporté à une date ultérieurement.

Résolution 148-07-2011

IDENTIFICATION DE LA SALLE DE L'ÂGE D'OR (FERNAND DUBÉ) ET CELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire

identifier la salle de l'Âge d'Or (Fernand Dubé) et celle du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal a reçu des estimations pour effectuer ce travail.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à la majorité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A-** Que deux plaques de bois de 11 pouces par 17 pouces par $\frac{3}{4}$ pouce soient achetées de Meubles d'Époque Dancause de Saint-Paul-de-la-Croix, au montant de 140 \$ plus taxes;
- B-** Que la gravure des plaques soit effectuée par les Enseignes RDL de Rivière-du-Loup, au montant de 300 \$ plus taxes;
- C-** Que l'installation des plaques soit faite par un employé municipal.

POUR : Madame Johanne Charron
Madame Julie Grenier
Madame Nancy St-Pierre

Monsieur Stéphane Proulx
Monsieur Robert Levesque

CONTRE : Monsieur Serge Boucher

INFORMATIONS

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE

- La séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le lundi 8 août 2011, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

- La prochaine réunion de travail pour préparer la séance du 8 août 2011 est prévue le jeudi 4 août 2011, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, à 19 h 30.

RENCONTRES À VENIR

- Les travailleurs de rue avec Intervention Préventive (T.R.I.P.) ont demandé une rencontre avec les élus (es) municipaux pour présenter leur travail qui s'effectue sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, la date est à déterminer.
- Madame Thériault a demandé une rencontre avec les élus (es) pour présenter son projet de Société de protection des animaux (SPA). La présentation du projet sera le jeudi 4 août 2011, à 19 h 30, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 149-07-2011

ENVOI D'UNE CARTE OU D'UNE LETTRE DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite qu'une carte ou une lettre soit envoyée pour souhaiter un prompt rétablissement de santé à la directrice générale de Saint-François-Xavier-de-Viger;

CONSIDÉRANT QUE

celle-ci s'est absentée de son travail pour un congé de maladie de six semaines.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix envoie une

carte ou une lettre pour souhaiter à la directrice générale de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger un prompt rétablissement de santé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 150-07-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 52, il est proposé par monsieur Robert Levesque, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'assemblée soit levée.

Je, Philippe Dionne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Dionne,
Maire

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière